



**Fiche de données de sécurité**

Dr. Schumacher

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**PERFEKTAN ACTIVE**

Date de révision: 31.07.2017

Code du produit: 00320-0139-GHS

Page 2 de 9

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.  
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans les lieux agréés de collecte d'entreprise d'élimination ou de locaux.

**2.3. Autres dangers**

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Mélange composé des substances citées ci-après avec additifs non dangereux

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
15630-89-4	Carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène (2:3)			< 50 %
	239-707-6		01-2119457268-30	
	Ox. Sol. 2, Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H272 H302 H318			
77-92-9	Acide citrique			< 10 %
	201-069-1		01-2119457026-42	
	Eye Irrit. 2; H319			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
En cas de malaise consulter un médecin.

**Après inhalation**

Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Traitement chez un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Ne pas faire vomir.  
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Appeler aussitôt un médecin.



**Fiche de données de sécurité**

Dr. Schumacher

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**PERFEKTAN ACTIVE**

Date de révision: 31.07.2017

Code du produit: 00320-0139-GHS

Page 3 de 9

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Provoque des lésions oculaires graves.  
Faire attention. Risque d'aspiration de mousse.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.  
Mousse, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), poudre chimique, eau pulvérisée

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Comburant.  
En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager :  
Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes de phosphore, oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>).

**5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Vêtement de protection.

**Information supplémentaire**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à assurer une aération suffisante.  
Eviter la formation de poussières. Ne pas respirer les poussières.  
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.  
Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.  
Prévenir les autorités compétentes en cas de pénétration dans les eaux, le sol ou les égouts.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser mécaniquement, tout en évitant les poussières, et procurer l'élimination dans des récipients appropriés.  
Si possible le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).  
Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière peut se former.



**Fiche de données de sécurité**

Dr. Schumacher

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**PERFEKTAN ACTIVE**

Date de révision: 31.07.2017

Code du produit: 00320-0139-GHS

Page 4 de 9

Ne pas respirer les poussières.  
Eviter tout contact avec les yeux, la peau et les muqueuses.

**Préventions des incendies et explosion**

Comburant.  
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.  
Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Les récipients fermés ne doivent pas être étanches aux gaz. Conserver dans un endroit bien ventilé.  
Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.  
Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.  
Ne pas conserver à des températures dépassant les 25°C.

**Conseils pour le stockage en commun**

Conserver à l'écart des acides, des bases, des sels de métaux lourds et des réducteurs.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Désinfectant pour instruments

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Conseils supplémentaires**

Il faut observer les ordonnances pour les poussières.

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière peut se former.

**Mesures d'hygiène**

Eviter d'inhaler la poussière.  
Eviter le contact avec les yeux et la peau.  
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.  
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.  
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).  
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

**Protection des mains**

Gants protecteurs à résistance chimique en nitrile, Epaisseur de la couche minimum 0,2 mm, Résistance à la pénétration (durée de port) environ 480 minutes, Par exemple gant protecteur <Dermatril P 743> de la société KCL ([www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

**Protection de la peau**

Vêtement de protection léger.

**Protection respiratoire**

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.



**Fiche de données de sécurité**

Dr. Schumacher

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**PERFEKTAN ACTIVE**

Date de révision: 31.07.2017

Code du produit: 00320-0139-GHS

Page 5 de 9

Respirateur (filtre à particules) en cas de formation des poussières. (Filtre à particules P2)

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Matière solide
Couleur:	Blanc
Odeur:	Faible / Non caractéristique

**Testé selon la méthode**

pH-Valeur (à 20 °C): 8,5 (1%ig)

**Modification d'état**

Point d'éclair:	n.a.
Limite inférieure d'explosivité:	n.d.
Limite supérieure d'explosivité:	n.d.
Température d'inflammation:	n.a.
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Soluble

**9.2. Autres informations**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions avec les acides forts et les alcalis.  
Réactions avec les agents réducteurs, les métaux lourds.

**10.4. Conditions à éviter**

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.  
Ne pas conserver à des températures dépassant les 25°C.

**10.5. Matières incompatibles**

Conserver à l'écart des acides, des bases, des sels de métaux lourds et des réducteurs.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes de phosphore, oxydes d'azote (NOx).

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Absence de données toxicologiques.

**Irritation et corrosivité**

Provoque de graves lésions des yeux.  
Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



**Fiche de données de sécurité**

Dr. Schumacher

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**PERFEKTAN ACTIVE**

Date de révision: 31.07.2017

Code du produit: 00320-0139-GHS

Page 6 de 9

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

**Expériences tirées de la pratique****Observation diverses**

Faire attention. Risque d'aspiration de mousse.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

**12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

Pollue faiblement l'eau.

**Information supplémentaire**

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

070608 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; autres résidus de réaction et résidus de distillation; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.



**Fiche de données de sécurité**

Dr. Schumacher

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**PERFEKTAN ACTIVE**

Date de révision: 31.07.2017

Code du produit: 00320-0139-GHS

Page 7 de 9

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 3378
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	CARBONATE DE SODIUM PEROXYHYDRATÉ
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	5.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	5.1
	
Code de classement:	O2
Quantité limitée (LQ):	1 kg / 30 kg
Quantité dégagee:	E2
Catégorie de transport:	2
N° danger:	50
Code de restriction concernant les tunnels:	E

**Transport fluvial (ADN)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 3378
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	CARBONATE DE SODIUM PEROXYHYDRATÉ
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	5.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	5.1
	
Code de classement:	O2
Quantité limitée (LQ):	1 kg / 30 kg
Quantité dégagee:	E2

**Transport maritime (IMDG)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 3378
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	SODIUM CARBONATE PEROXYHYDRATE
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	5.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	5.1





## Fiche de données de sécurité

Dr. Schumacher

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## PERFEKTAN ACTIVE

Date de révision: 31.07.2017

Code du produit: 00320-0139-GHS

Page 8 de 9



Marine polluant: No  
Quantité limitée (LQ): 1 kg / 30 kg  
Quantité dégagée: E2  
EmS: F-A, S-Q

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 3378  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** SODIUM CARBONATE PEROXYHYDRATE  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 5.1  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
Étiquettes: 5.1



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 2.5 kg  
Passenger LQ: Y544  
Quantité dégagée: E2  
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 558  
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 kg  
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 562  
IATA-Quantité maximale (cargo): 25 kg

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV): 0 %

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.



**Fiche de données de sécurité**

Dr. Schumacher

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**PERFEKTAN ACTIVE**

Date de révision: 31.07.2017

Code du produit: 00320-0139-GHS

Page 9 de 9

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Chapitre: 2, 14

**Abréviations et acronymes**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization  
MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships  
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals  
CAS = Chemical Abstract Service  
EN = European norm  
ISO = International Organization for Standardization  
DIN = Deutsche Industrie Norm  
PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic  
vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative  
LD = Lethal dose  
LC = Lethal concentration  
EC = Effect concentration  
IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

**Information supplémentaire**

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*

